

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Élus : 19
En fonction : 19
Présents : 14

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 mai 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH
M. Jean-Luc GWISS - Mme Aniko JUNG - M. Alain KEITH
Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER
Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés :

- M. Joseph AMMANN absent excusé
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à M. Jeannot KLEIN
- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER
- Mme Aurélia HEINRICH

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

6. AVENANTS RELATIFS A LA RESTAURATION DE LA GRANGE DIMIERE.

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER.

La restauration de la Grange dîmière du village a débuté au courant de l'année 2022.

Les différents stades du projet et notamment les prestations qui ont été rajoutées font l'objet d'avenants qui s'établissent comme suit :

LOT 2 : - AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET ASSAINISSEMENT - SOCIETE WICKER TP

- Montant intial du lot : 258 616,90 HT €
- Avenant n°1 : 37 395,00 € HT

LOT 5 : CHAUX-CHANVRE ET ENDUITS - SOCIETE ECOSPHERE HABITAT

- Montant initial du marché : 100 022,75 € HT
- Avenant n°1 : 10 410,15 € HT

Coût total de l'opération : 1 040 312,11 € HT

Il est demandé au Conseil municipal de valider ces avenants.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **VALIDE** l'avenant n° 1 de la société WICKER TP située 8, rue Principale – SCHAFFOUSE SUR ZORN 67270 HOCHFELDEN, d'un montant de 37 395,00 € HT.
- **VALIDE** l'avenant n° 1 de la société ECOSPHERE HABITAT, situé 12, rue Schreiber à 67450 MUNDOLSHEIM d'un montant de 10 410,15 € HT.
-
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme,

Le Président, **Francis WOLF**, maire.



Le (la) secrétaire de séance,
Anne-Sophie LEMMEL, Conseillère municipale.

